

# Un mois dans une entreprise pour faire reconnaître ses acquis

En Valais, les travailleurs et les demandeurs d'emploi peu qualifiés peuvent faire évaluer leurs compétences dans une entreprise. Cette mesure cantonale favorise leur employabilité.

Par Christian Bonvin, directeur adjoint de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand.

— La collaboration des services valaisans de l'orientation et de l'emploi a débouché dès 1997 sur une mesure du marché du travail originale: la reconnaissance institutionnelle des acquis de l'expérience (RI). Elle offre aux demandeurs d'emploi la possibilité de valoriser leurs propres savoirs dans des objectifs divers: faire reconnaître un parcours professionnel de qualité qu'aucun titre officiel n'atteste, mettre en valeur l'expérience personnelle acquise, améliorer l'employabilité des personnes peu qualifiées, faciliter une transition professionnelle grâce à des compétences particulières.

## Une démarche exigeante

Les participants à la mesure RI doivent d'abord établir un bilan de compétences. Celui-ci se réalise dans le cadre d'un travail en groupe de cinq jours, d'un suivi individualisé de huit heures avec un psychologue conseiller en orientation ainsi que d'un travail personnel à domicile. Le bilan élaboré en huit semaines comporte une liste des secteurs de compétences envisageables et une liste des compétences acquises dans les secteurs choisis: connaissances, savoir-faire, attitudes et qualités professionnelles.

Sur cette base, on entre dans la procédure de RI proprement dite. Gérée par le psychologue conseiller ainsi que le conseiller ORP du demandeur d'emploi et les partenaires professionnels de la branche, elle comporte trois étapes:

- La préparation des modalités d'évaluation en entreprise: choix de l'entreprise avec l'association professionnelle, durée du stage, planification des échéances.

- L'organisation du stage d'évaluation d'une durée de quatre semaines: combinée avec l'expertise d'un professionnel reconnu en présence du candidat, l'évaluation est menée de manière formative et sommative.
- L'établissement de l'attestation cantonale de compétences, avec le détail des résultats de l'évaluation.

## Des situations variées

La mesure RI doit être définie de manière fine et très individualisée. Les exemples ci-après montrent sa souplesse et son adaptabilité à la situation des candidats:

- J., âgé de 30 ans, Portugais d'origine, dispose d'une longue expérience dans des dépôts de fruits et légumes; il obtient une attestation comme responsable de dépôt suite à une évaluation par l'entreprise et un expert de l'association professionnelle concernée: deux ans plus tard, J. entreprend une validation des acquis de l'expérience (VAE) de gestionnaire en logistique.
- R. a 38 ans quand elle commence la procédure RI, avec près de 20 ans d'expériences spécifiques; elle effectue trois stages dans des domaines voisins (couture, blanchisserie et pressing): évaluée par des experts officiels, elle obtient une attestation cantonale dans les trois secteurs et retrouve rapidement une activité qui la mène à un poste de cheffe d'une équipe de production de dix employées.
- Trois collaborateurs occupent des fonctions de concepteur DAO dans une grande entreprise de métallurgie à la veille de sa fermeture; occupés dans l'entreprise depuis près de 20

ans, ils ne disposent d'aucune preuve de leurs compétences: une évaluation sur site et dans des entreprises partenaires est effectuée avec un système expert complexe, grâce à quoi leur période de chômage sera brève.

L'appropriation du processus d'évaluation par le demandeur d'emploi est une condition déterminante de succès. Celui-ci est en effet tributaire de la capacité de l'usager à utiliser, dans sa recherche d'emploi, l'attestation de compétences délivrée au terme de la mesure RI.

## Efficacité et succès

Déjà 320 attestations cantonales RI ont été délivrées dans des domaines très divers: 23% bureau et informatique, 19% vente, 18% technique, 15% construction, 6% soin et habillement, 6% alimentation et hôtellerie, 2% nature, 11% autres.

Des effets significatifs de la mesure RI ont été observés au niveau psychologique des personnes et à propos des indicateurs de réinsertion. Les demandeurs d'emploi ayant obtenu une attestation sont nettement plus nombreux à déclarer une forte augmentation de la confiance en soi ou encore à avoir un taux de travail supérieur à 50%. La stabilité professionnelle est en outre clairement améliorée chez les personnes avec attestation cantonale. Près de 40% de demandeurs d'emploi sont engagés directement à la sortie de leur stage d'évaluation.

La mesure RI, initiée dans un cadre de collaboration interinstitutionnelle avec le concours des entreprises et des associations professionnelles, se révèle donc efficace pour l'employabilité des peu qualifiés. —